Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240201-DM2024_018-CC

N° 2024-018

COMMUNE DE SURGERES

Nomenclature :
1. Commande Publique
1.1 – Marchés publics
1.1.25 - Avenant

OBJET: **Avenant N°1 au MARCHE de travaux d'aménagement du lotissement communal Le Pérôt sur la Commune de Surgères**

Service Développement Urbain

MAIRIE DE 17700 SURGERES
07 FEV. 2024
N° 592

Gestion courrier
original : AG
copies : Urba
Compta

DECISION - ANNEE 2024

Le Maire de SURGERES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU le marché signé en date du 22/12/2019, référencé 2019000010,

CONSIDERANT la nécessité de prendre un avenant au marché suite à la mise en œuvre de travaux complémentaires demandés à l'entreprise TRANSTERRASSEMENT,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n°1 du marché passé avec l'entreprise TRANSTERRASSEMENT - ZI Ouest - 17700 SURGERES Cedex pour le Lot 1 : VRD du marché de travaux d'aménagement du lotissement communal Le Pérôt sur la Commune de Surgères.

ARTICLE 2 : que le marché initial est majoré d'un montant de 3 261,18 € HT, correspondant à 1,2 % du montant initial du marché ainsi porté à 257 519,48 € HT.

ARTICLE 3 : Que les autres clauses du marché restent inchangées.

ARTICLE 4 : De charger le Directeur Général des services de la Mairie de l'exécution de la présente décision.

A SURGERES, le 1er/02/2024

CERTIFIE EXECUTOIRE
Le Maire,

MAIRIE DE SURGERES Charente-Maritime

Catherine DESPREZ